



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense : statistiques

Question écrite n° 28308

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre de chevaliers nommés chaque année au titre de son ministère depuis 1993.

Texte de la réponse

Le ministre de la défense a la possibilité d'honorer dans l'ordre national de la Légion d'honneur les militaires en activité, les anciens militaires (réservistes, anciens combattants), les personnes qui ont servi dans la résistance (résistants et déportés-résistants), ainsi que les personnels oeuvrant pour la défense à titre civil (personnels du ministère et des industries d'armement). Les contingents de croix de la Légion d'honneur sont fixés par décrets du Président de la République pour une période de trois années. Pour les personnels civils, le Premier ministre répartit, chaque année, le nombre de croix qui leur sont dévolues entre tous les ministères. Le nombre de chevaliers de la Légion d'honneur nommés par le ministre de la défense depuis 1993 fait l'objet du tableau suivant (voir tableau dans JO correspondant).

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28308

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 1999, page 2143

Réponse publiée le : 21 juin 1999, page 3801